

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de MOULT



Prévenir pour mieux agir

Edition 2015

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES
AUTORITES

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Prévenir pour mieux réagir

.....Mot du Maire.....

<u>Pour en savoir plus :</u>	<u>Qu'est-ce qu'un risque majeur ?</u>
<p> 02.31.27.94.30 (Mairie)</p> <p>Cadre législatif</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>L'article L125-2 du Code de l'environnement</u> pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.- <u>Les articles R124-1 à D126-36</u> du code de l'environnement relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.	<p>Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les risques naturels</u> : inondation, mouvement de terrain, séisme, climatique (tempête...), feu de forêt ;- <u>Les risques technologiques</u> : d'origine anthropique (intervention humaine), ils regroupent les risques industriels, rupture de barrage, transport de matières dangereuses... <p>Deux critères caractérisent le risque majeur :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Une faible fréquence</u> : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.- <u>Une énorme gravité</u> : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes. <p>Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne, ceux liés aux conflits ou aux mouvements sociaux non traités dans ce document.</p>

LE ROLE DES AUTORITES

Une gestion globale et partagée du risque

L'ETAT

- ✓ Informe les communes et les citoyens des risques encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs…)
- ✓ Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la DDT
- ✓ Elabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT)
- ✓ Organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC)
- ✓ Gère la crise dans le cas d'un évènement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- ✓ Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- ✓ Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

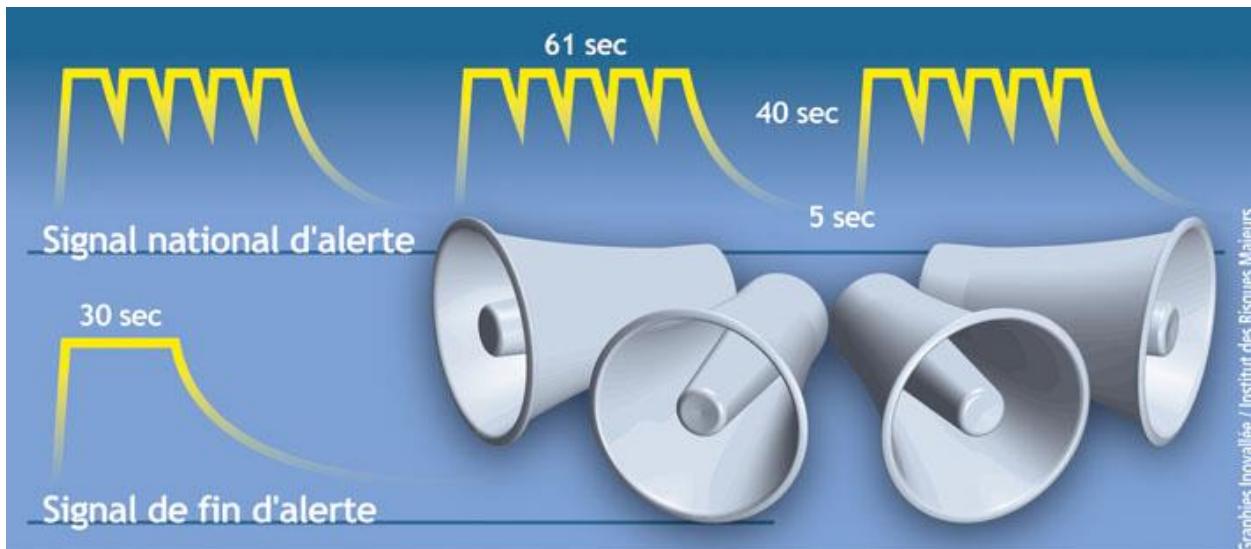
LES ECOLES

- ✓ Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

INFORMATIONS GENERALES

L'alerte

Le signal national d'alerte



LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, DANS TOUS LES CAS :



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18,17,112). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



Ecoutez la radio :

- France Bleu Basse-Normandie : 102.6 FM



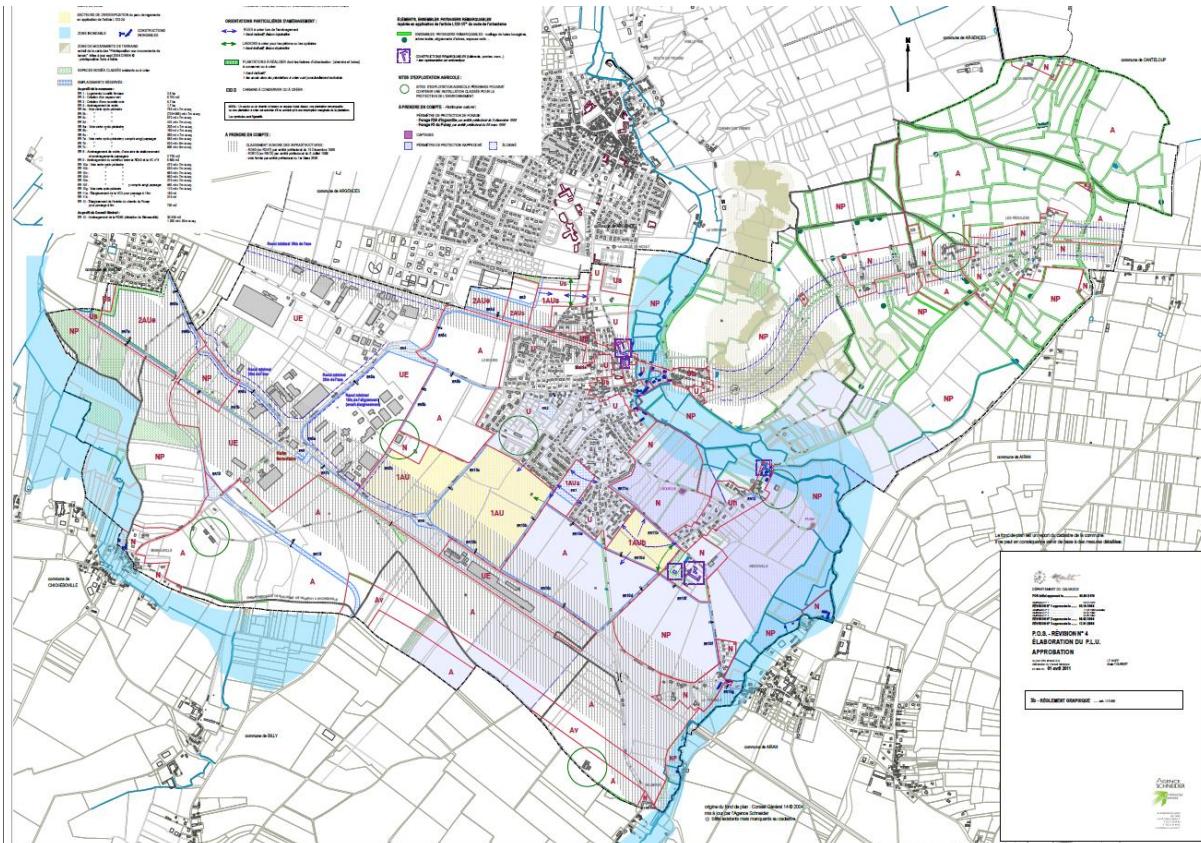
Coupez le gaz, l'électricité.

Respectez les consignes données par les autorités.



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.



Carte des zones inondables

Une inondation peut être due à : une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables, la remontée de la nappe phréatique, un ruissellement en secteur urbain, la submersion marine de zones littorales, la rupture de digue.

Le risque d'inondation sur la commune de Moult,

- Les vallées de la Muance et du Cours Sémillon sont **inondables**. Sont ainsi concernées par ces risques d'inondation :
 - ✓ Quelques constructions sur le hameau de Béneauville en bordure du Cours Sémillon
 - ✓ Quelques constructions aux hameaux de la Tringale et d'Ingouville en bordure de la Muance,
 - ✓ Les constructions du bourg situées dans la vallée, de part et d'autre de la RD 613.
 - Du fait de leurs caractéristiques géographiques, d'importants secteurs de la commune sont soumis aux risques liés aux remontées de **nappes phréatiques** en période de très hautes eaux.

- ✓ Des débordements de nappe ont été constatés dans plusieurs secteurs de la vallée de la Muance et à l'extrême ouest du territoire en bordure du cours Sémillon et dans le prolongement de la zone humide des marais de Chicheboville.
- Les sinistres liés aux **ruissellements et aux coulées de boues** surviennent lorsque les pluies d'orage arrosent les terres découvertes, ou que des sols gorgés d'eau « glissent » du fait de l'importance des pentes. Les premiers concernent surtout les secteurs labourés, les seconds, les coteaux pentus.
Ils sont accentués par l'absence de haies qui retiennent les eaux et ralentissent leur vitesse d'écoulement.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- ✓ Maintien des zones d'expansion de crues
- ✓ Les riverains des lits de la Muance et du Cours Sémillon se voient rappeler par voie d'arrêté municipal leur obligation d'entretien (curage).
- ✓ Remplacement de la canalisation rue de Verdun à l'origine des sinistres dus aux coulées de boues.

ALERTE :

S'informer des risques encourus, garer son véhicule en zone non inondable, mettre meubles et objets personnels à l'abri, faire une réserve d'eau potable, arrêter vos équipements électroménagers et mettre les réseaux hors tension, obturer les entrées d'eau.

CONSIGNES DE SECURITE :

Ce que vous devez faire en cas d'inondation

	1- Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage
	2- Ecoutez la radio ou la télévision
3- Suivez les consignes :	
	Coupez le gaz et l'électricité
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

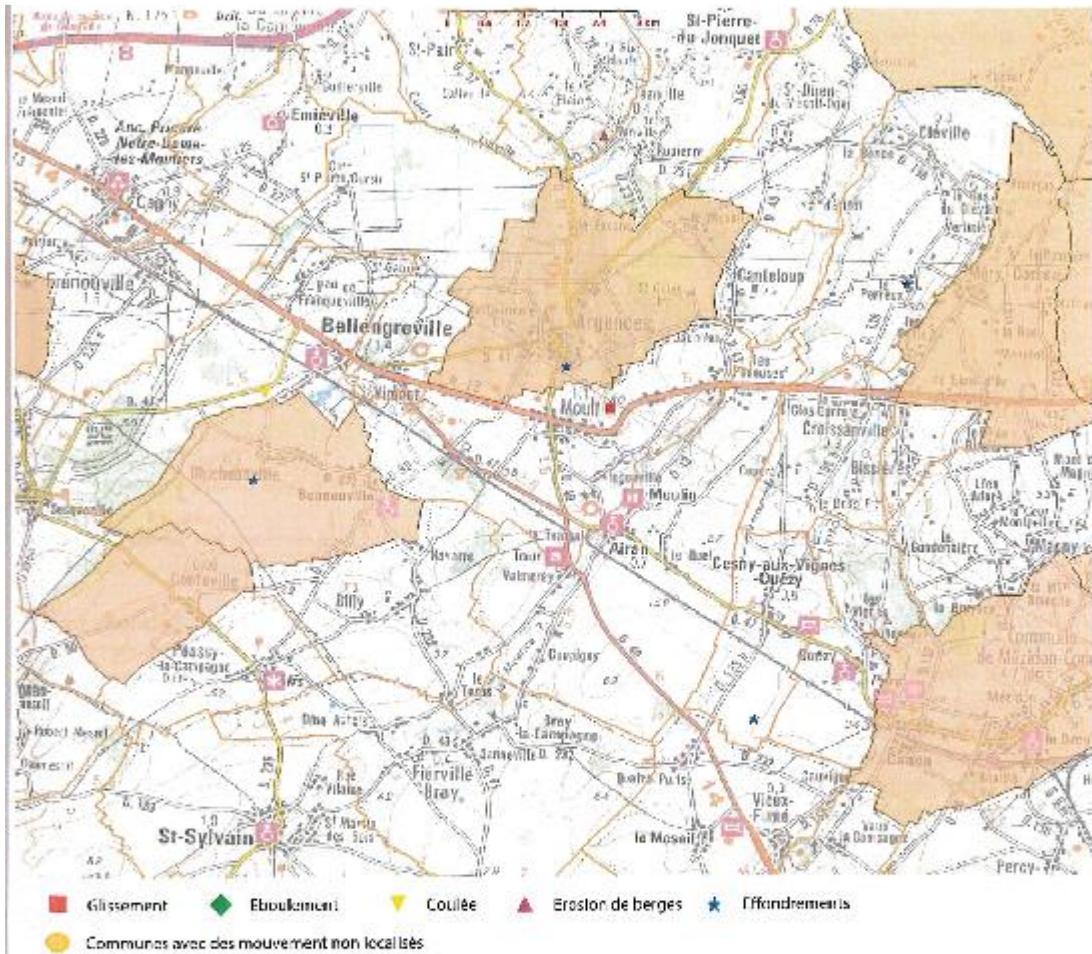
N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au-devant du danger.

Après l'inondation : aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les ; ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche ; chauffez dès que possible ; contactez votre assureur.



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

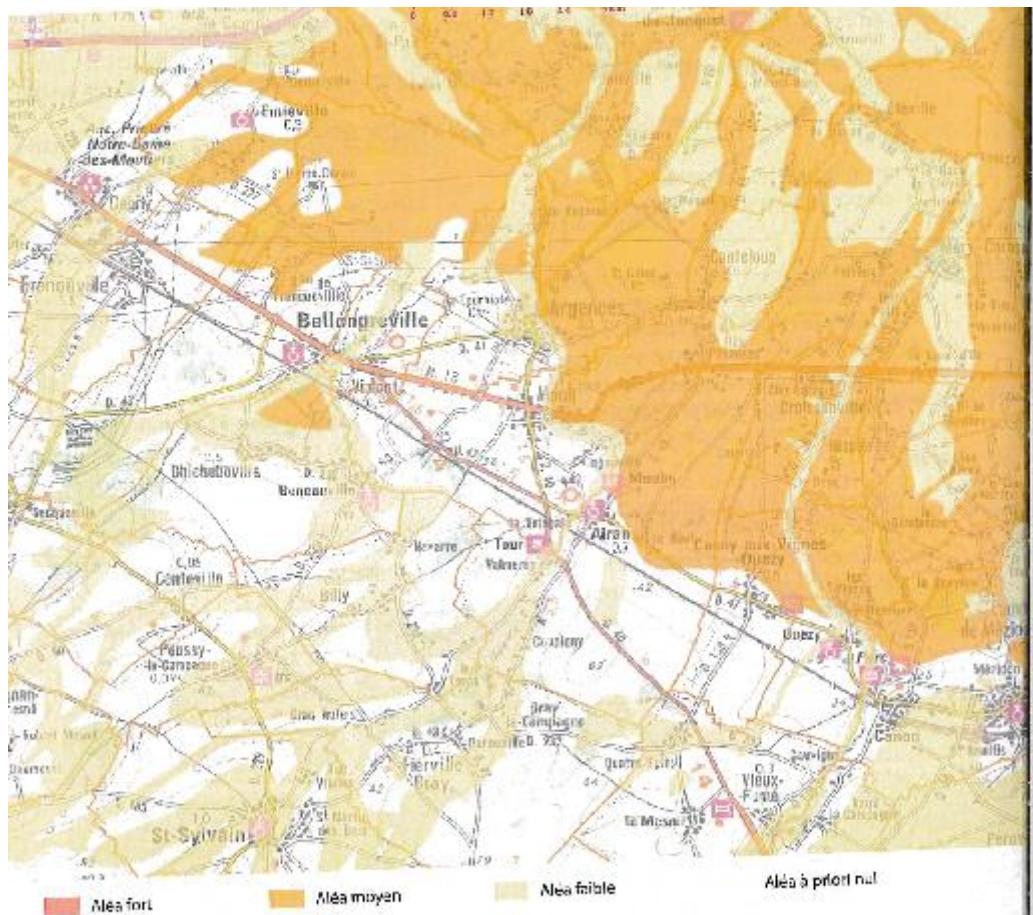


Carte des mouvements de terrain dans la commune

Les secteurs des coteaux à l'est du bourg sont repérés comme présentant un risque potentiel.

Seules deux constructions sont concernées à la sortie est du bourg, elles se situent dans un secteur de « prédisposition faible à modérée ».

Aucun mouvement de terrain n'a été répertorié dans la commune depuis 2002.



Carte des risques de retrait et gonflement des argiles

Le sol communal comprend sur le nord-est du territoire des argiles, dont le gonflement ou le retrait en fonction de la présence ou non d'eaux, suppose des dispositions techniques pour assurer la stabilité dimensionnelle des constructions et réseaux.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

La mairie est à l'écoute des habitants ayant connaissance de l'existence d'évènements pouvant entraîner des mouvements de terrains.

Concernant le retrait-gonflement des argiles, la commune en appelle à la vigilance des constructeurs dans son PLU, afin qu'ils réalisent des investigations géotechniques et prennent les mesures constructives appropriées.

ALERTE :

Les phénomènes repérés sur la commune sont exceptionnels, superficiels et localisés : ils ne permettent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

CONSIGNES DE SECURITE :

Ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

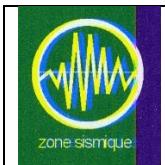
1 – Pendant l'évènement		
	Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments.	 Ne revenez pas sur vos pas
Pensez aux personnes âgées et handicapées.		

2 – Après l'évènement	
EVALUEZ LES DEGATS	INFORMEZ LES AUTORITES

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

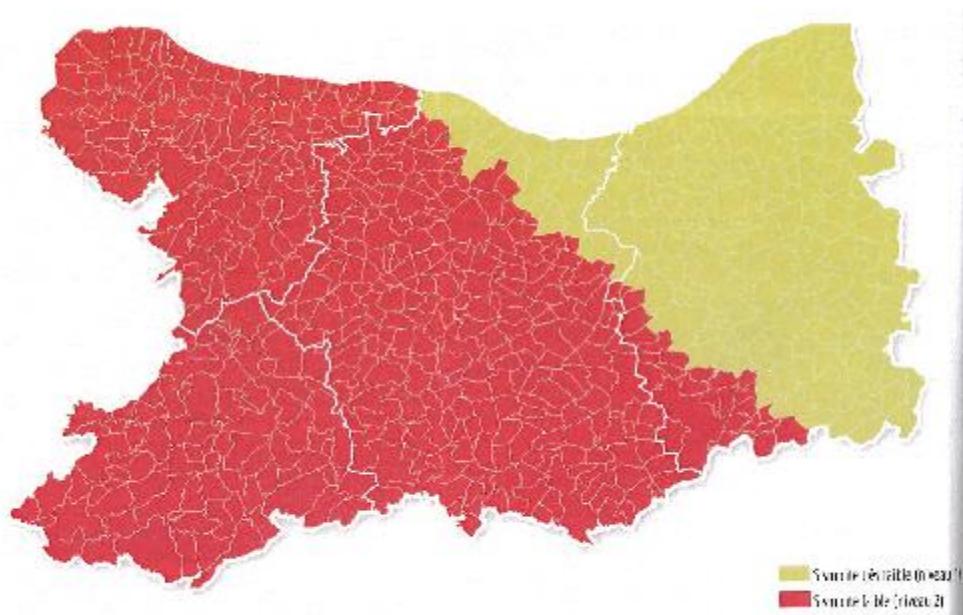
A l'intérieur	A l'extérieur
 Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser les ascenseurs et n'y retournez pas.	 Eloignez-vous de la zone dangereuse.

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes...), DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES CAVITES OU AUTRE POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, Veuillez EN INFORMER IMMEDIATEMENT LA MAIRIE.



RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.



Cartographie du risque sismique dans le Calvados

Un séisme provoque des vibrations du sol.

Ces secousses peuvent induire des glissements de terrains, des crevasses dans le sol, des chutes de pierres et l'effondrement des bâtiments.

Le décret n°2010-1255 du 22/10/2010 établi le nouveau zonage sismique en France. Il existe 5 niveaux d'aléa et MOULT se situe en zone de sismicité 2 dite d'aléa faible. Les nouvelles règles de constructions parasismiques, du code de la construction, ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifie les articles 563-1 à 8 du code de l'environnement) sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ce nouveau zonage facilite l'application et l'harmonisation des nouvelles normes, EUROCODE 8, de construction parasismique.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ✓ Avertir les pétitionnaires sur la prise en compte de la sismicité sur la commune
- ALERTE** : compte tenu du caractère exceptionnel d'un éventuel phénomène, la meilleure prévention consiste à être vigilant.

CONSIGNES DE SECURITE :

Ce que vous devez faire en cas de séisme

1- Pendant l'évènement		
 <p>Evacuez au plus vite latéralement les lieux. Pensez aux personnes âgées et handicapées.</p>	 <p>Ne revenez pas sur vos pas</p>	 <p>Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé</p>
 <p>Rester où l'on est. A l'intérieur : s'éloigner des fenêtres, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous un meuble solide.</p>	 <p>A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques, ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures)</p>	 <p>En voiture : s'arrêter à distance des constructions et des câbles électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses. Ne pas allumer de flammes.</p>

2- Après l'évènement	
EVALUEZ LES DEGATS	INFORMEZ LES AUTORITES

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur	A l'extérieur
 <p>Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas.</p>	 <p>Eloignez-vous de la zone dangereuse.</p>

- ✓ Après la première secousse, se méfier des répliques
- ✓ Couper l'eau, l'électricité et le gaz, en cas de fuite, ouvrir fenêtres et portes, quitter les lieux et prévenir les autorités
- ✓ S'éloigner de toutes zones à risques
- ✓ Informer les autorités de tout danger observé
- ✓ Ecouter et suivre les consignes données par les autorités.

**En cas d'ensevelissement,
se manifester en tapant contre les parois ou les tuyaux.**

	RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	<i>Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations, gazoducs).</i>
---	--	---

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs ou radioactifs.

La RD 613 et la voie ferrée sont ouvertes au transport de matières dangereuses et la RD 613 peut recevoir des convois exceptionnels.

SIGNALISATION DES PRODUITS TRANSPORTÉS :



GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE



SOLIDE INFLAMMABLE



LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE



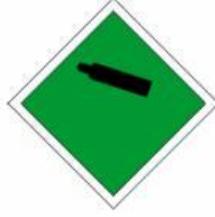
LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU



RISQUE D'EXPLOSION



COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE



GAZ COMPRIME OU DISSOUT SOUS PRESSION



MATIERE OU GAZ CORROSIF



MATIERE RADIOACTIVE



MATIERE OU GAZ TOXIQUE



MATIERE INFECTEE



MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS

CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p>Si vous êtes témoin d'un accident</p>  <p><u>Donnez l'alerte</u> (pompiers 18 ou gendarmerie 17 ou 112 depuis un portable), en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lieu exact - Si possible le code danger (voir ci-dessous) - S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ou de risque imminent pour leur vie, - Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. - Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant. <p><u>Et consignes 1 et 4 (2 et 3 si possible)</u></p>	<p>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile, les services de secours, ou autre) selon les consignes :</p> <p>1- Mettez vous à l'abri.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche. • Fermez les portes et les fenêtres • Arrêtez les ventilations. <p>Ou 2- Eloignez vous</p> <p>Mais 3- Evitez de vous enfermer dans votre véhicule</p> <p>4- Ecoutez la radio ou la télévision.</p> <ul style="list-style-type: none"> • France Bleu : 102.6 FM
--	--

 <p>Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle</p>	 <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>	 <p>Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte.</p>
En cas de risque toxique , enfermez vous dans un local clos, arrêtez la climatisation, calfeutrez les ouvertures.		
Gardez des linges humides pour les appliquer sur le visage si nécessaire		

Pendant :

En cas de nuage toxique, fuit selon un axe perpendiculaire au vent.

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit. En cas de contact, se laver et si possible se changer.

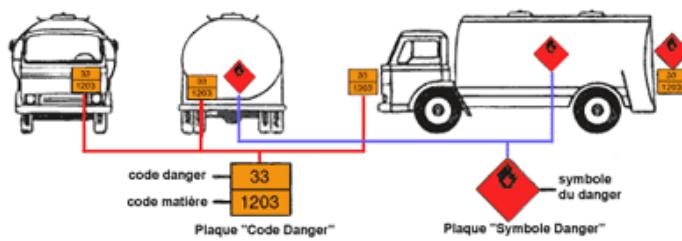
Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

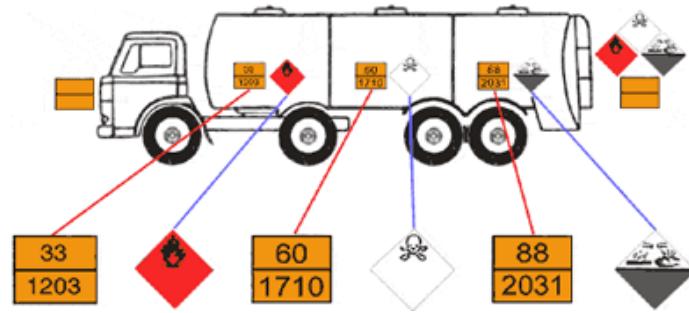
Retrouvez les différents codes danger sur le site :
www.forum-pompier.com

COMMENT ET OU REGARDER POUR REPERER UN OU PLUSIEURS CODES DANGER ?

Un seul produit dans une citerne mono cuve (ou multi cuve)



Plusieurs produits différents présentant des dangers différents





EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

L'aléa météorologique présente différents visages, dont certains peuvent se conjuguer. Ces phénomènes et notamment les tempêtes affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens mais aussi en vies humaines.

RISQUE DE TEMPETE

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal. Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles, d'infrastructures métalliques légères (tels que les hangars, abris divers...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone...).

- ✓ Vents violents : on parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).
- ✓ Précipitations importantes : les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ✓ Information des habitants en cas d'alerte météo sur le site internet de la commune (www.mairie-moult.fr)
- ✓ La solidarité entre voisins est le premier maillon de la chaîne de secours.

Ce que vous devez faire pour vous protéger

Pendant :

- ✓ Restez dans un bâtiment en dur pendant le phénomène
- ✓ Se mettre à l'écoute des radios locales
- ✓ Limiter au strict indispensable les déplacements.

Après :

- ✓ Faciliter le travail des sauveteurs
- ✓ Ne pas entreprendre de déplacements routiers sans avoir pris toutes les mesures de sécurité
- ✓ Prendre contact avec les voisins et s'organiser
- ✓ Signaler aux autorités tout encombrement ou obstacle sur les axes routiers (arbre, coulées de boues, inondation...)

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller l'évolution des dépressions, émet des bulletins météo et diffuse un bulletin de vigilance météorologique.

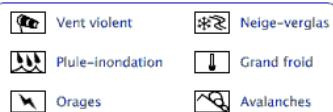
Prendre conscience de l'existence du risque Tempête et faire la démarche de s'informer auprès des stations de radio locales ou de la télévision.

Prévoir des moyens d'éclairage de secours.

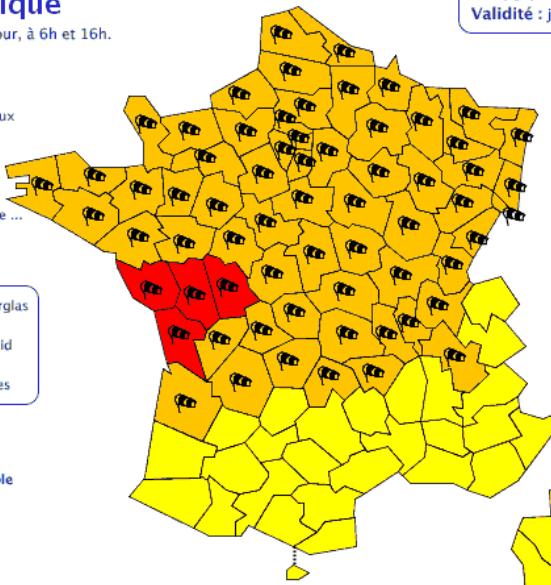
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



 La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



 METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Rouge et orange - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitiez les déplacements (en orange).- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.- Évitez les abords des cours d'eau.- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.- Ne vous engagez en aucun cas sur un vole immergée ou à proximité d'un cours d'eau

Copyright Météo-France

RISQUE DE VAGUE DE CHALEUR

✓ Protégez-vous de la chaleur :

- Evitez sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h)
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire.
- Fermez les volets/rideaux des façades au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez la nuit, en provoquant des courants d'air
- Donnez de vos nouvelles à vos proches ou à la mairie.

✓ Rafraîchissez-vous

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièce fraîche, supermarché, cinéma, musée...)
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides)

✓ Buvez et continuez à manger

- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Ne consommez pas d'alcool

- Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes.
- ✓ **Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien**
 - Surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.
- ✓ **N'hésitez pas à aider et à vous faire aider**
 - Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal
 - Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.
- ✓ **Si une personne est victime d'un coup de chaleur,appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 de votre mobile.**
 - Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

RISQUE DE VAGUE DE FROID

- ✓ **A la maison :**
 - Veuillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).
 - Ecoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).
- ✓ **Pour votre sécurité :**
 - Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige
 - Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.
- ✓ **Pour votre santé :**
 - Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
 - Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant tête et mains)
- ✓ **Si vous devez absolument vous déplacer :**
 - Renseignez-vous sur les conditions de circulation
 - Signalez votre départ et la destination à des proches
 - Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)
 - Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé
 - Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité
 - Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté. Eteignez votre moteur, appelez les secours et attendez.

Soyez vigilant et signalez aux services de secours une personne sans domicile ou en difficulté.

Informez-vous sur les prévisions météo :

<http://www.meteofrance.fr>

<http://www.sante.gouv.fr/canicule>

TROUSSE D'URGENCE :

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- ✓ Vos papiers et un peu d'argent
- ✓ Une trousse à pharmacie
- ✓ Vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence
- ✓ Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo)
- ✓ Des couvertures
- ✓ Des vêtements de rechange
- ✓ Une réserve d'eau potable
- ✓ Une radio à piles avec piles de rechange.

NUMEROS UTILES

✓ Mairie de MOULT	02.31.27.94.30
✓ Pompiers	18
✓ SAMU	15
✓ Gendarmerie	17
✓ Numéro européen des secours	112
✓ Préfecture	02.31.30.64.00
✓ Direction Départementale des Territoires	02.31.43.15.00
✓ Météo France	32.50
✓ Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
✓ Adresse électronique de MOULT	mairie.moult@wanadoo.fr

Sites internet utiles :

www.argiles.fr

www.bdcavite.net

www.sisfrance.net

www.prim.net

FICHES DES BONS REFLEXES – à détacher et conserver dans un lieu rapidement accessible

COMMUNE DE MOULT – Conduite à tenir face aux risques majeurs

Dans tous les cas



Ecoutez la radio.
France Bleu Basse Normandie : 102.6 FM



Ne fumez pas



N'emportez que l'indispensable
(médicaments, papiers)



N'allez pas chercher les enfants à
l'école



Ne téléphonez pas

INONDATION



Fermez portes et fenêtres



Coupez gaz et électricité



Montez dans les étages, en cas de crue torrentielle, gagnez au plus vite les hauteurs.

✓ Pendant les secousses :



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

✓ Après les secousses :



Coupez gaz et électricité



Evacuez le bâtiment

✓ En voiture :



Arrêtez-vous et ne descendez pas.

SEISME



© Can Stock Photo - csp8243396

MOUVEMENTS DE TERRAIN



VIGILANCE METEO



CANICULE



✓ A l'intérieur :



✓ A l'extérieur :

Eloignez-vous des bâtiments. Fuyez latéralement la zone de danger.

✓ Vigilance météo orange :



des phénomènes dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics et les médias.

✓ Vigilance météo rouge :



Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics et les médias.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes



Mettez-vous à l'abri



Rafraîchissez-vous



Buvez régulièrement

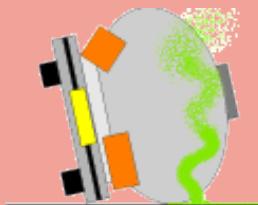
GRAND FROID



FEU DE FORET



ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE



Mettez-vous à l'abri



Fermez les volets, les fenêtres et les portes



N'approchez pas du feu



Ouvrez portail et barrières



Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air

- ✓ En cas de pollution chimique/toxique de l'air :



Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Fermez portes, fenêtres et bouchez les entrées d'air

- ✓ En cas de risque d'explosion :



Sortez du bâtiment et évacuez la zone de danger